

Rapport du groupe de travail abordant les relations Etat du Valais et l'Abbaye de Saint-Maurice

Destinataire M. Christophe Darbellay, Président du gouvernement
Auteur Mme Monika Maire-Hefti, présidente du groupe de travail
Date 28 février 2024

Incidences sur le fonctionnement du Lycée-Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice et relations entre Etat du Valais et l'Abbaye

1. Préambule

Les membres du groupe de travail (GT) ont été extrêmement touchés par les révélations de la RTS et rappellent que la tolérance zéro concernant les actes d'abus sexuels est une règle absolue qui doit être appliquée dans tous les lieux de formation.

Les membres du GT font part de leur profonde empathie pour les victimes et expriment leur volonté de proposer des mesures de prévention afin que de tels actes ne puissent se produire dans un milieu scolaire. Les informations concernant l'accès aux mesures d'accompagnement pour les victimes doivent être multipliées afin que les personnes puissent trouver de l'aide si elles le souhaitent.

L'émission « Mise au point » du dimanche soir 19 novembre 2023 a dénoncé les abus à caractère sexuel commis par 9 chanoines de l'Abbaye de St-Maurice. Cette enquête s'inscrit dans un contexte de nouvelle prise de conscience sociétale du phénomène analysé par l'étude de l'Université de Zurich qui a documenté 1002 situations d'abus sexuels dans l'Eglise catholique en Suisse depuis le milieu du XX^e siècle (septembre 2023). Une partie des délits décrits dans cette émission de la RTS ont impliqué d'anciens professeurs chanoines du Lycée-Collège de l'Abbaye (LYCA), si après ; le Collège. Ces faits et accusations gravissimes ne sont pas sans conséquences sur le fonctionnement et la réputation du lycée-collège éponyme qui était jusqu'en 2021 propriété de l'Abbaye. Durant l'année scolaire 2023-2024, trois enseignants-chanoines, dont le recteur, sont engagés au Collège. Seul l'un d'entre eux est mis en cause dans ce reportage. Même si a priori les affaires ne touchent pas directement le Collège, le dégat d'image est important et la confiance en l'Institution fortement ébranlée.

Un groupe de travail a été nommé le 23 novembre 2023 par le Conseil d'Etat (CE) avec pour mission « d'analyser les incidences sur le fonctionnement du Lycée-collège et sur les relations entre l'Etat du Valais et l'Abbaye » et de « proposer les adaptations systémiques nécessaires pour cet établissement scolaire ». Il est à rappeler qu'en aucun cas, le groupe de travail n'est une commission d'enquête. Les investigations complètes sont menées par la police et le ministère public afin de pouvoir faire la lumière sur l'ensemble des situations.

Le groupe de travail est composé des membres suivants :

- Mme Monika Maire-Hefti, ancienne conseillère d'Etat du Canton de Neuchâtel, ancienne présidente de la Conférence intercantonale instruction publique et culture Suisse romande et Tessin (CIIP), présidente
- Mme Vanessa Rey-Holzer, responsable des affaires juridiques de la formation VS
- M. Jean-Philippe Lonfat, Chef du Service de l'enseignement, VS
- M. Yves Fournier, inspecteur et responsable du Secondaire II général, VS
- M. Philip D. Jaffé, professeur à l'Université de Genève
- M. Xavier Lavanchy, président de la Commune de St-Maurice
- M. Gerhard Schmidt, recteur du Lycée-Collège Spiritus Sanctus de Brigue.

Le GT s'est réuni à quatre reprises : le 14 décembre (visioconférence d'une heure), le 11 janvier (tout l'après-midi), le 5 février (tout le matin) et le 19 février (journée complète). Plusieurs échanges et rencontres préparatoires ont en outre eu lieu entre la Présidente, le Chef du Service de l'enseignement et l'inspecteur du Secondaire 2 général. Au cours des différentes séances, le GT a auditionné une délégation de la direction et des professeurs du Collège, le Forum des parents du Collège par sa présidente Mme Anne Erard Bonvin, l'association des étudiants du Collège par son président M. Fabrice Lovey et une experte externe des droits de l'homme et spécialiste des droits des enfants, Mme Maud de Boer-Buquicchio.

2. Impacts de l'émission « Mise au point »

Une grande partie de la presse suisse et même européenne fait écho aux révélations faites par les émissions « Mise au point » de la RTS des 19 et 26 novembre 2023. La forte affluence des journalistes lors de la Conférence de presse de l'Abbaye du 23 novembre 2023 l'atteste. Les titres et les articles ont mis en avant durant des semaines une Abbaye de Saint-Maurice gangrenée par les abus sexuels et les violences, mêlant de façon souvent confuse monastère, noviciat, internat et collège. Une véritable déflagration s'est ainsi produite au sein de l'institution séculaire qui n'a pas su anticiper et gérer plus tôt ces thématiques.

Au moment de la remise du présent rapport, les conclusions de l'enquête de police et les éventuelles suites données par le Ministère public ne sont pas connues du GT. Il est toutefois indéniable qu'en plus des conséquences dramatiques sur les victimes, le dégât d'image pour l'établissement est important. Les étudiants, les parents et les professeurs ont été véritablement ébranlés par ces révélations.

Le groupe de travail réaffirme l'excellente réputation dont jouit le Collège dans la population et dans le monde universitaire. Collège cantonal particulier, l'établissement s'est historiquement développé sous l'aile de l'Abbaye de Saint-Maurice. Il a longtemps vécu à son rythme, le pensionnat y était pareillement florissant.

Depuis les années 70 cependant, le Collège a vu de nombreux signes de changements. Son corps professoral s'est transformé ; jusque-là plus de 80% des professeurs étaient des chanoines, il change complètement de visage en se laïcisant. Les élèves externes deviennent progressivement majoritaires et *de facto* l'internat perd son rôle central. Le conseil de direction se laïcise. De nouvelles filières de formation se mettent en place. Les formations scientifique, socio-économique et de langues modernes côtoient désormais les parcours classiques. Les filles sont également admises. Les procédures cantonales inhérentes à la gestion de l'établissement deviennent depuis le tournant des années 90 la règle. Une convention et le rachat du Collège par l'Etat du Valais en 2021 en font un

établissement pleinement cantonal et marque une étape importante de sa transformation. L'internat ferme ses portes en 2021.

Il est à souligner que le GT a constaté dans ses auditions, ses analyses et ses lectures un attachement sincère et fort des anciens étudiants et des professeurs à leur « Collège de Saint-Maurice ».

3. Recommandations et mesures

Dans ce contexte de mue importante, il ne s'agit ni de détruire un passé prestigieux ni de nier ce qui a fait la force d'une tradition, mais d'accompagner le Collège vers une nouvelle ère. Sans oublier son histoire, ses liens avec le monastère et la cité, sa force et ses fondements, cette nouvelle ère se veut résolument sécurisante, innovante et tournée vers l'avenir.

Le GT s'est interrogé sur les mesures à prendre pour restaurer la confiance et permettre aux étudiants d'évoluer dans un établissement d'enseignement sécurisé. Même si, à sa connaissance, aucune révélation ne touche directement le lycée-collège, le dégât d'image lui semble important.

Les recommandations du groupe de travail au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- a) **La question du changement du nom du collège s'impose.** Le GT propose le passage rapide du « Lycée-Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice » au « Lycée-Collège de Saint-Maurice », avec à terme la mise en œuvre de la directive du Conseil d'Etat qui attribue le nom d'une personnalité à l'établissement (par exemple *ECCG S. Corinna Bille de Sierre*). Un concours d'idées doit être lancé. Certes, nous comprenons l'attachement au patrimoine de St-Maurice et la proximité historique du Collège et du monastère, mais cette recommandation à la symbolique forte constitue un signe de reconnaissance envers les victimes de certains chanoines au cours du XX^e siècle. Il manifeste aussi la fin du processus de rachat du Collège par le canton en marquant une séparation encore plus claire du Collège et de l'Abbaye. Les différents entretiens conduits ont aussi démontré que l'appellation « Collège de Saint-Maurice » était et est couramment utilisée dans le langage des étudiants et des professeurs. Historiquement, les Anciens disaient aussi souvent « j'ai fait Saint-Maurice » pour évoquer la prédominance du lieu. La recommandation respecte ainsi l'histoire tout en plongeant le collège dans une nouvelle phase. Pour sa réalisation il sera nécessaire d'ajouter un avenant à la Convention du 22 septembre 2021.
- b) Le projet de rénovation complète du Collège est une réelle opportunité pour l'établissement d'écrire un nouveau chapitre de son histoire. Un travail préalable **de communication sur le visuel du Collège** doit être entrepris (logo, site, slogan...). Il est recommandé de confier un mandat externe à une agence de communication. Aujourd'hui, le slogan « tradition et dynamisme », la croix de Saint-Maurice et la présence de Maurice en chevalier portant l'étendard lient trop fortement l'établissement au monastère. Le travail entrepris depuis plusieurs années au Collège de Brigue sur la thématique du « Spirit » constitue un modèle intéressant et inspirant.
- c) Le GT propose que **les chanoines puissent toujours, à compétences égales, enseigner au Collège** pour autant qu'ils remplissent les conditions légales cantonales. En revanche, ces professeurs religieux ne pourront porter ni la soutane ni d'autres signes religieux ostensibles.
- d) Le GT propose de **réinterroger les liens traditionnels et étroits avec l'Abbaye**. Il ne s'agit pas de nier l'histoire du lieu, mais de respecter les pratiques des autres établissements

cantonaux. De façon générale, les activités particulières dans le cadre du Collège devront être spirituelles et non confessionnelles. Dans le détail, il est recommandé que :

- les traditionnelles « retraites » deviennent des jours de réflexion organisés par des laïcs
 - les activités et l'espace de l'aumônerie soient définis clairement ; la participation doit rester facultative
 - toutes les messes (Noël, Pâques...) soient placées hors du temps de la grille horaire, la participation aux messes devra en outre être pleinement facultative
 - les conférences et distributions des Nouveaux Testaments par les Gédéons soient désormais à proscrire
 - le congé traditionnel de la Saint-Maurice, saint patron de la ville et de l'Abbaye, soit maintenu
 - la laïcité soit au centre de l'établissement sans pour autant effacer les références culturelles traditionnelles mais en stimulant l'ouverture d'esprit et la réflexion personnelle
- e) Dans un contexte clair d'**une nécessaire séparation de l'Eglise et de l'Etat**, le GT propose que l'établissement aigaunois s'inscrive dans la pratique de tous les autres établissements cantonaux, y compris dans sa gouvernance et l'engagement du recteur. A cet effet, le GT relève que les articles 3 et suivants de la convention liant l'Abbaye à l'Etat devraient faire l'objet d'un avenant, quand bien même le droit cantonal prime sur la convention. Même si son intégrité n'est pas mise en cause, dans la situation actuelle, le GT est d'avis, afin de poser sans délai les bases permettant une évolution de l'institution, qu'un retour du Recteur actuel dans ses fonctions n'est pas adéquat. Il privilégie une solution négociée.
- f) De **multiples voies** existent pour permettre aux victimes de se confier en toute confidentialité : les autorités policières et judiciaires, le lancement d'alerte / Whistleblowing mis en place par l'Etat du Valais, Pro Juventute, le Centre Lavi ou la Main tendue offrent autant d'espaces de parole indépendants et externes. Dans le cadre du Collège, il est proposé d'améliorer l'information et la présentation du réseau existant de médiateurs qui pourront aider et orienter les victimes. A l'instar des autres collèges cantonaux la direction de l'établissement scolaire reste en première ligne pour traiter les dysfonctionnements.
- g) A court terme, le GT propose la mise en place d'une évaluation, sous forme d'enquête auprès de tous les étudiants et des professeurs, sur le climat scolaire en vue d'établir une **charte d'établissement**. Cette charte devrait s'inscrire dans un processus participatif de tous les acteurs, direction, professeurs et étudiants.
- h) Le GT souhaite que la **prévention** effectuée au Collège sur les thématiques liées à la sexualité et à la santé vise absolument les mêmes objectifs que celle dispensée dans les autres établissements valaisans du Secondaire 2.
- i) Le GT propose qu'une **démarche qualité** soit développée à moyen terme dans l'établissement sur le modèle actuellement mené dans les ECCG valaisannes.
- j) Si les dispositions légales actuelles permettent déjà de prononcer une **résiliation des rapports de travail en cas de relations entre un-e enseignant-e et un-e élève**, mineur-e-s ou majeur-e-s, le GT propose que le Département élabore des directives sur la déontologie nécessaire des professeur-e-s face aux étudiant-e-s majeur-e-s du même établissement. En outre, l'article 54 de Loi en faveur de la jeunesse (LJe) du 11 mai 2000 (RS/VS 850.4) règle de manière précise le devoir de signalement imposé à toute personne en lien avec des enfants lorsque qu'elle a connaissance d'une situation de mise en danger du développement d'un enfant.
- k) Pour le GT, il est indispensable que l'Etat du Valais puisse travailler avec un partenaire fiable. Dans ce sens, l'Abbaye de Saint-Maurice devrait rapidement entreprendre un travail de

mémoire sur la réalité des évènements s'étant déroulés en son sein, proposer une réparation aux victimes dûment identifiées et mettre en place des mesures présentant des garanties que d'autres actes d'abus sexuels ne se répéteront pas. L'Abbaye a un devoir de transparence et d'information vis à vis du Conseil d'Etat. Elle doit ainsi annuellement l'informer de l'évolution de ses actions.

4. Conclusion

Le groupe de travail a œuvré en toute indépendance dans un contexte délicat tant cantonal que national, marqué par des révélations d'abus sexuels qui, lorsqu'ils étaient connus, n'ont pas donné lieu à une prise en compte suffisante, que ce soit dans la reconnaissance et l'accompagnement des victimes ou dans la mise en place de mesures pour réduire le risque que ces mêmes dysfonctionnements se reproduisent.

Les recommandations formulées dans le présent rapport se veulent constructives et symboliquement fortes afin de marquer une claire séparation entre Eglise et Etat. Tout en respectant le passé prestigieux de ce lieu d'enseignement reconnu à travers l'histoire. Il a voulu proposer des mesures qui permettent un pas supplémentaire vers la transition qui s'est dessinée dès les années 70 au LCA.

Le groupe de travail affirme la nécessité de ne jamais perdre de vue la mission primordiale de l'école : former sans discrimination aucune des citoyennes et citoyens responsables sans nier l'ancrage culturel judéo-chrétien de notre société et avec la conviction que les valeurs de solidarité, d'humanité et de respect doivent reprendre une place de choix dans notre quotidien afin que les jeunes puissent évoluer dans un lieu de formation respectant l'intégrité et la dignité de chacun et chacune.

C'est dans cet état d'esprit que le groupe de travail transmet son rapport au Conseil d'Etat à qui il incombe de faire le choix des recommandations à mettre en œuvre.

Pour le groupe de travail :

Monika Maire-Hefti
Présidente

